

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'Administration

Séance du 19 octobre 2007

Délibération n°2008-6

Approbation de l'adhésion à EUROSITE

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R. 331-81

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide de l'adhésion de l'Etablissement Public Parcs Nationaux de France à EUROSITE.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Pierre Giran



Le Directeur



Jean-Marie Petit